

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel et Christine Lafrance sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

1.

Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

2.

2021-10-188

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 7 septembre 2021;

3.2 Séance extraordinaire du 27 septembre 2021;

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de septembre 2021.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.1.2 Dépôt des états comparatifs;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Budget 2022 – Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ;

8.1.2 Budget 2022 – Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus;

8.1.3 Jour du Souvenir;

8.1.4 Modification de la date de la séance ordinaire du 1^{er} novembre prochain;

8.1.5 Autorisation de formations pour les élu(e)s;

8.1.6 Offre de services professionnels pour les plans et devis d'appel d'offres et la surveillance des travaux du chemin Spring;

8.1.7 Demande du Club Quad de Sherbrooke - Ascot Corner;

8.1.8 Résolution demandant à Rogers Communications inc. d'autoriser la Municipalité d'Ascot Corner à aménager une piste cyclable sur sa propriété;

8.1.9 Autorisation de paiement d'une facture supplémentaire dans le dossier de la caserne incendie;

2021-10-191 7.1.1
COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 4 octobre 2021 au montant de 315 481,99 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2
DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs pour l'année 2021 jusqu'au 30 septembre 2021, le tout conformément à la loi.

7.2.1
RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- RISH a adopté son budget le mardi 28 septembre 2021 ;
- Valoris a adopté son budget le jeudi 30 septembre 2021 ;

La MRC, a engagé un agent patrimoine, les bâtiments construits avant 1940 ne peuvent être démolis ou rénovés sans un permis spécial. Ça va réduire la complexité des dossiers de ce type par la suite.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :

- Je suis responsable du dossier du transport de personne HSF. Il y aura un lac-à-l'épaule à venir. Le transport de personne HSF a perdu un membre suite aux élections du CA. Pour les budgets, le transport de personne HSF aimerait mettre du transport les fins de semaine.
- Développement économique, la Shed est presque finie. Nous allons rejoindre le Circuit des Sheds du HSF.

Monsieur Éric Mageau :

Donne de l'information concernant :

- Régie des incendies 4 interventions à East Angus, rien de majeur
- Ascot corner 2 interventions, rien de majeur
- Dossier voirie, nous avons fait les fossés du chemin Paul et du chemin Sand Hill. Nous avons fait l'aménagement de la Shed.
- En octobre, nous commençons les travaux du domaine Blais. Nous travaillons à faire des pistes piétonnières au parc Goddard. Nous allons procéder à la fermeture de la piscine et des chalets.
- Dossier des trottoirs, nous avons une rencontre avec les avocats pour le procès des trottoirs
- Préparation du procès pour le dossier Gestion Steve Leblanc
- Vérification des infrastructures
- Rencontre pour le pad d'entreposage sur la rue Suzanne-B.-Jacques
- Budget 2022

Monsieur René Rivard :

Donne de l'information concernant :

- La réunion mensuelle du comité de loisirs le lundi 13 septembre. Parmi les sujets traités, nous avons discuté de la précieuse contribution de la

stagiaire en loisirs, du Service d'Animation Estival, de la Bibliothèque, de la piscine, des parcs, des programmations d'été et d'automne, des événements à venir ainsi que de diverses demandes de subventions en cours. La prochaine rencontre du comité sera le mardi 12 octobre à 9 h 30 dans la salle du conseil.

- La réunion régulière du Journal communautaire du mercredi 15 septembre dernier. L'édition d'octobre est en ligne sur le site de la municipalité depuis le 22 septembre. On y traite entre autres, du décès de M. Robert Fournier, ce citoyen exemplaire de notre municipalité. La prochaine réunion du comité du journal aura lieu le vendredi 15 octobre à 19 h à la salle du conseil municipal et tous les citoyens y sont les bienvenus.
- La cinquième rencontre du comité de pilotage de la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) et de l'élaboration de la Politique familiale (PF) a eu lieu le mercredi 22 septembre dernier. Tous les membres du comité étaient présents à l'exception de Mme Jacqueline Maher. En plus de la participation du nouveau membre du comité M. Alain Rondeau, nous avons eu le plaisir d'accueillir deux observateurs soit Mme Hélène Bédard et M. Éric Mageau. Après un bref retour sur les définitions des termes « Aîné » et « Famille », nous avons discuté de l'échéancier et de la méthode de consultation publique. La prochaine rencontre du comité de pilotage se tiendra le mercredi 20 octobre prochain à 19 h à la salle du conseil municipal.
- La rencontre bilan de la fête nationale. Le comité organisateur de la fête nationale se réunira le mercredi 6 octobre prochain à 19 h à la salle Jean-Hardy pour dresser le bilan de l'événement et établir les orientations pour la tenue du carnaval d'hiver 2022.
- L'assemblée générale annuelle du Centre d'Action Bénévole du Haut-Saint-François. C'est au Manège militaire de Bury que se tiendra le 26 octobre prochain à 9 h 30 cette assemblée générale. Bienvenue à tous.
- Le cahier spécial que la Tribune publiera sur Le Haut-Saint-François à la fin du mois de novembre. Nous avons été invités à soumettre des idées de reportages en lien avec les 8 changements souhaités de la campagne Ose le Haut pour un Haut-Saint-François à la hauteur de nos aspirations. Notre directrice, Andréane a soumis six idées de reportages mettant en lumière des réalisations dans notre municipalité. Nous sommes aussi invités à réserver un espace publicitaire pour la municipalité et à transmettre l'invitation aux commerces et entreprises d'Ascot Corner.

Madame France Martel :

Donne de l'information concernant :

- En urbanisme, ça commençait à diminuer les demandes de permis, il y a beaucoup de demandes, mais là on y arrive.
- Projet de faire un virage vert avec des autos électriques, c'est fait.
- Laisser au prochain conseil une structure des employés. On est rendu où l'on voulait.

Madame Christine Lafrance :

Donne de l'information concernant :

- Au niveau de la régie des incendies, Éric a fait un bon résumé. Prochaine réunion la semaine prochaine.
- Sécurité publique, c'est tranquille, plus occupée au début de la covid

- Au niveau du juridique, question RH et convention collective, question de l'évolution des dossiers des possibles litiges de la Municipalité
- PAI plusieurs mois sans rencontre.

8.1.1
2021-10-192 BUDGET 2022 – RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX (RISH):

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'année 2022 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH) a été déposé et adopté par le CA de la RISH et doit être adopté par les municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le budget 2022 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux avec un montant équilibré de 3,081,214 \$ de revenus et de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2
2021-10-193 BUDGET 2022 – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :

CONSIDÉRANT QUE le budget 2022 a été adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2022 doit être adopté par les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la participation d'Ascot Corner augmente de 4,289.39 \$ pour un total de 259 913.81 \$ sur un budget totalisant 650,180.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner accepte le budget 2022 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus tel que déposé pour une contribution de 259 913.81 \$ soit 39.98% du budget de 650,180.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3
2021-10-194 JOUR DU SOUVENIR :

CONSIDÉRANT QU' afin de souligner le jour du Souvenir à East Angus; soit le 14 novembre 2021, il y aura une messe à 11 h 30 à l'église Saint-Louis-de-France et par la suite, la cérémonie commémorative et le dépôt des couronnes de fleurs au cénotaphe;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'une couronne de fleurs au montant de 65.00 \$.

Poste budgétaire : 02-110-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4
2021-10-195 MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE PROCHAIN :

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne pourra siéger avant le 8 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit se réunir en atelier de travail avant la séance ordinaire de novembre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de modifier la date de la séance ordinaire du mois de novembre prévue le 1^{er} novembre prochain pour le 15 novembre prochain. La séance aura lieu à la salle du conseil de la Municipalité d'Ascot Corner à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2021-10-196 AUTORISATION DE FORMATIONS POUR LES ÉLU(E)S :

CONSIDÉRANT QUE Suite aux élections, il y aura des nouveaux élu(e)s qui siégeront sur le conseil de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation sur le comportement éthique est de 2 500 \$ plus taxes pour 15 personnes et qu'elle sera donnée le 20 novembre 2021, après les élections;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque participant supplémentaire, il y a un coût de 200 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation sur les rôles et responsabilités des élu(e)s est de 2 500 \$ plus taxes pour 15 personnes et qu'elle sera donnée le 27 novembre 2021, après les élections;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque participant supplémentaire, il y a un coût de 200 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le coût des formations sera partagé avec la Municipalité d'East Angus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat des formations pour les élu(e)s sur le comportement éthique et les rôles et responsabilités des élu(e)s au coût de 5 000 \$ plus taxes plus 400\$ par personne supplémentaire.

Poste budgétaire : 02-110-00-454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2021-10-197 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS D'APPEL D'OFFRES ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU CHEMIN SPRING :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une offre de services professionnels pour les plans et devis d'appel d'offres et la surveillance des travaux du chemin Spring;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services SHE-21000601 (ASCM) de la firme EXP pour les plans et devis d'appel d'offres et la surveillance des travaux du chemin Spring.

L'offre de services est sur une tarification horaire pour un maximum de 17 800,00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-075

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7
2021-10-198 DEMANDE DU CLUB QUAD DE SHERBROOKE - ASCOT CORNER :

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, les membres du Club Quad de Sherbrooke - Ascot Corner ont le droit de circuler sur certains chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas reçu de plainte de citoyens concernant le bruit et la vitesse;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation pour le renouvellement de l'année 2022-2023 sera à revoir l'an prochain selon les plaintes reçues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner autorise les membres du Club Quad de Sherbrooke - Ascot Corner à circuler sur les chemins suivants de la municipalité :

- Chemin Spring Road, 0,25 km (à partir de l'intersection de la route 112);
- Chemin Sand Hill, 1 km (à partir de l'intersection du chemin Spring Road);
- Chemin Paul, 1 km;
- Chemin Hébert, 0,8 km;
- Chemin Boucher, 0,7 km (entre les intersections des chemins Hébert et Roberge);
- Chemin Roberge, 0,5 km (à partir de l'intersection du chemin Roberge et Boucher);
- Chemin Deblois, 2,4 km (entre les adresses civiques du 944 et 1390).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8
2021-10-199 RÉOLUTION DEMANDANT À ROGERS COMMUNICATIONS INC. D'AUTORISER LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER À AMÉNAGER UNE PISTE CYCLABLE SUR SA PROPRIÉTÉ.

CONSIDÉRANT QU'une portion des citoyens de la Municipalité n'ont pas accès par voie cyclable à certaines infrastructures de loisir de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite remédier à cette situation par l'aménagement d'une piste cyclable de 1,2 kilomètre qui relirait la rue du Torrent et la rue des Érables.

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé nécessite de circuler sur trois propriétés privées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le soutien et l'autorisation de deux des trois propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir l'autorisation du troisième propriétaire, soit *Rogers communications inc.*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à assumer les frais reliés à la signature d'une servitude de passage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à rendre cette piste cyclable sécuritaire, notamment la section qui se trouverait sur la propriété de Rogers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procéderait chaque année aux aménagements, modifications et entretiens nécessaires dans le but de maintenir la piste cyclable en bon état et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est favorable à discuter des accommodements que pourraient nécessiter un droit de passage sur la propriété de *Rogers communications inc.*;

CONSIDÉRANT QU' une demande de subvention a été déposée le 17 septembre dernier et qu'une des exigences de cette dernière était de démontrer que la Municipalité avait convenu des ententes de droit de passage avec les différents propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite entreprendre la construction de la piste cyclable au printemps 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner demande à *Rogers Communications inc.* d'autoriser la Municipalité à aménager sur sa propriété un tronçon d'une longueur de 60 mètres, une piste cyclable et par le fait même de procéder à la signature d'une servitude de passage en faveur de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2021-10-200

AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE SUPPLÉMENTAIRE DANS LE DOSSIER DE LA CASERNE INCENDIE :

CONSIDÉRANT QUE suite à des modifications, l'architecte David Leslie a eu à effectuer du travail supplémentaire dans le dossier de la caserne incendie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement d'une facture supplémentaire à l'architecte David Leslie au montant de 5,337.50\$ plus taxes dans le dossier de la caserne incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2021-10-201

CONTRAT CORP-RATE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise les services de Corp-rate pour obtenir des tarifs préférentiels sur le carburant des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec le Centre de service partagé du Québec et Corp-rate prend fin le 30 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général à signer une nouvelle entente avec l'entreprise Corp-rate.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-10-202 8.1.11 **ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA RÉCEPTION :**

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur de la secrétaire administrative n'est plus assez performant et doit être remplacé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'un ordinateur de l'entreprise Tech-Nic Réseau Conseil, au coût estimatif de 1455.00 \$ plus taxes.

Poste : fonds de roulement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-10-203 10.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 680 RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AVEC SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :**

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement est d'établir les règles relatives à l'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil le 7 septembre 2021 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le Règlement numéro 680 relatif à l'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.
VARIA AFFAIRE NOUVELLE
Aucun.

12.
2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 16)

- M. Jacque Nadeau : Adresse civile bleue, ça fait 5-6 ans que c'est installé? Combien il y en a qui n'en ont pas? Vous faites des réfections dans le domaine Blais, c'est fait à l'interne ? Qui a le contrat ? Rapport de M. Mageau au sujet des poursuites de M. Steve Leblanc, c'est à quelle sujet ? Qui tient le registre ?
- M. Jean Simard : Ce n'est pas contrôlé ?
- M. Jacques de Léléseuq : Beaucoup de sorties à cause des fausses alarmes, est-ce qu'il y a un règlement pour les fausses alarmes ?
- Mme Diane Talbot : charger 70000\$ pour quel chemin ? Il y a combien d'employés à la municipalité ? Est-ce que c'est les déconstructions ou les rénovations du nouveau règlement ?

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 26.

2021-10-204 ^{13.} **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 26.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 15 novembre 2021 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

